



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH

N° 162-2025

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par l'entreprise VARIN, de stationner sur le trottoir et d'empiéter légèrement sur la chaussée, au droit du 1, rue des Tulipes, pour effectuer un aménagement des combles, pour le compte de M et Mme VERLIN, du 08/12/2025 au 18/12/2025,

Considérant la nécessité d'autoriser l'entreprise VARIN à procéder à ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise VARIN est autorisée à stationner sur le trottoir et à empiéter légèrement sur la chaussée, au droit du 1, rue des Tulipes, pour effectuer un aménagement des combles, pour le compte de M et Mme VERLIN, du 08/12/2025 au 18/12/2025.

Article 2 : L'entreprise VARIN mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

Article 3 : L'entreprise VARIN devra impérativement remettre en l'état la chaussée.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques Municipaux et l'entreprise VARIN.

Fait à Touques, le 03/12/2025

Le Maire



David MULLER